

# Un Secrétaire général

Référence : 3134-25-0062/SR du 17 janvier 2025



## Employeur : Province des Iles Loyauté

Corps/Domaine : Emploi Fonctionnel

Durée de résidence exigée pour le recrutement sur titre <sup>(1)</sup> :

Direction : Secrétariat général

Lieu de travail : Wé-Lifou

Détail de l'offre : emploi fonctionnel

Date de dépôt de l'offre : vendredi 17 janvier 2025

Date limite de candidature : vendredi 07 février 2025

### Emploi RESPNC : Secrétaire général

Sous l'autorité directe du Président de la province, le secrétaire général assisté d'un secrétaire général adjoint coordonne et anime l'ensemble des services de la province des Iles Loyauté selon les activités suivantes :

- Missions :**
- Ordonnateur délégué, il est chargé de la préparation et de la mise en œuvre des décisions de l'assemblée et de son bureau,
  - Il coordonne l'action administrative et opérationnelle des directions provinciales
  - Il a en charge l'impulsion et l'animation de la transversalité et de la mutualisation au sein des directions provinciales
  - Il est le garant de l'efficacité des services ainsi que du suivi réglementaire, budgétaire et de l'ensemble des procédures,
  - Il veille à la coordination des actions liées à la maîtrise des dépenses.

### Profil du candidat

#### Savoir / Connaissance/Diplôme exigé :

- Connaissance du contexte institutionnel et humain de la Province des Iles Loyauté,
- Maîtrise de l'organisation politique et administrative de la Nouvelle-Calédonie
- Connaissance des procédures administratives, juridiques et financières des collectivités publiques
- Titulaire du permis B

#### Savoir-faire :

- Solide expérience sur un poste fonctionnel ou de management,
- Sensibilité aux nouvelles techniques de gestion ainsi qu'à la conduite de projets de service,
- Compétences affirmées dans le développement et la coordination des services.

Comportement professionnel :

- Sens du service public et des relations humaines
- Capacité de dialogue et de négociation,
- Qualités rédactionnelles,
- Sens de l'organisation,
- Rigueur et disponibilité
- Esprit de synthèse et d'analyse,
- Esprit d'initiative et de gestion des priorités,

**Contact et informations complémentaires :**

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la direction des ressources humaines de la province des îles Loyauté – tél : 45 51 38/ mail : [ma-elia@loyalty.nc](mailto:ma-elia@loyalty.nc)

Vous pouvez consulter l'ensemble des AVP sur le site de la province des îles Loyauté ([www.province-iles.nc/avp](http://www.province-iles.nc/avp)) ou sur le site de la DRHFPNC ([www.drhfpnc.gouv.nc](http://www.drhfpnc.gouv.nc)) ainsi que la réglementation et le répertoire des emplois (RESPNC).

## POUR RÉPONDRE À CETTE OFFRE

---

Les candidatures (CV détaillé, lettre de motivation, photocopie des diplômes, fiche de renseignements et demande de changement de corps ou cadre d'emplois si nécessaire<sup>(2)</sup>) précisant la référence de l'offre doivent parvenir à la direction des ressources humaines de la province des îles Loyauté, bureau du recrutement par :

- Voie postale : BP 50 98820 Wé Lifou
- Dépôt physique : Hôtel de la province des îles Loyauté, Wé – 98820 Lifou
- Mail : [drh-recrutement@loyalty.nc](mailto:drh-recrutement@loyalty.nc)
- le site de la province des îles Loyauté : [www.province-iles.nc/avp](http://www.province-iles.nc/avp)

***Les candidatures de fonctionnaires doivent être transmises sous couvert de la voie hiérarchique***

<sup>(1)</sup> Vous trouverez la liste des pièces à fournir afin de justifier de la citoyenneté ou de la durée de résidence dans le document intitulé "Notice explicative : pièces à fournir pour justifier de votre citoyenneté ou de votre résidence" qui est à télécharger directement sur la page de garde des avis de vacances de poste sur le site de la DRHFPNC.

<sup>(2)</sup> La fiche de renseignements et la demande de changement de corps ou cadre d'emploi sont à télécharger directement sur la page de garde des avis de vacances de poste sur le site de la DRHFPNC. Toute candidature incomplète ne pourra être prise en considération.

***Les candidatures de fonctionnaires doivent être transmises sous couvert de la voie hiérarchique***